

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REPONSE DE LA PROTECTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA NOMINATION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

06/400 DU 11/12/84

DECRET N° _____/INTERPRETS/DGFP/AGPCE/07
Portant intégration et nomination de
Monsieur OROIZA NGONDO (Léopold), dans
les cadres de la catégorie A, hiérar-
chie 1 des Services Administratifs et
Financiers-SAF- (Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Or-
donnance n° 019/84 du 23.6.84 portant modification de certaines disposi-
tions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.52 fixant le statut compen-
des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 62/130/AF du 9.6.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.52 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.52 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.52 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 62/31/FP-DE du 26.3.53 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/58/FP-DE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.52 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/056 du 0/8.84 portant nomination du Pre-
mier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des
intérims des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'ap-
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements, et révisions
des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D.G.B.

D.C.F.

DECRET :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 62-426 du 29 ~~12~~ 1962 susvisé, Monsieur OPOMBA NGONDO (Léopold), né le 6 Juillet 1957 à Eboungou, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées, Spécialité : Economie de Projets, obtenu à l'Université de Mont-Pellier (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAF- (Administration Générale), et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10 ~~6~~ 1974 susvisé, l'intéressé est classé Administrateur des SAF de 2° (chelon stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3 : Monsieur OPOMBA NGONDO (Léopold) est mis à la disposition du Ministère du Plan et de l'Economie.

ARTICLE 4 : Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au ~~Journal~~ et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 11 AVRIL 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGFP.DGPAE	3
DGPC/BSI	1
DGB	3
DCF	1
MPE	2
SGPE	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2/-